RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO AMATEUR ORGANISÉ PAR LE CHÂTEAU – CENTRE D'ART CONTEMPORAIN ET DU PATRIMOINE D'AUBENAS – 2025

« Dans les pas de Gilbert Garcin »

Article 1 : Présentation du concours photo « Dans les pas de Gilbert Garcin »
Le Château - Centre d'Art Contemporain et du Patrimoine d'Aubenas, organise un concours photographique amateur dans le cadre de l'exposition « Gilbert Garcin, *La vie devant soi* » (1er mai 2025 – 8 mars 2026). Le concours a pour sujet de réaliser des photographies selon le procédé créatif de Gilbert Garcin (silhouette en papier découpée, mise en scène dans un décor fabriqué, puis photographiée en noir et blanc). Quatre prix seront attribués à l'issue de ce concours : Prix du jury catégorie « adulte » et catégorie « jeune », et Prix du public catégorie « adulte » et catégorie « jeune ». Catégorie « jeune » désigne les participants au concours âgés de moins de 18 ans.

Article 2 : Conditions de participation
La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure ou mineure bénéficiant de l'accord de son représentant légal, quelle que soit sa nationalité, dont le domicile est situé en France métropolitaine et disposant d'une adresse postale en France métropolitaine.
Les professionnels de la photographie ne sont pas admis à concourir.
Ne peuvent pas participer au concours le personnel du Château, les élus de la commune d'Aubenas, les membres du jury, les partenaires du concours. Une seule photographie par participant sera acceptée.

Article 3 : Principes du concours à respecter
Chaque participant s'engage à envoyer une photographie en format papier (qualité : papier photo), de dimensions A4 ou 20x30 cm, dont il est l'auteur et dont il accepte qu'elle soit publiée. Chaque photographie doit être accompagnée de :
- un titre court et original,
- une preuve de la réalisation de cette photographie sans l'aide d'un logiciel de retouche ou de dessin assisté par ordinateur (ex : Photoshop), ou d'une intelligence artificielle. Cette preuve sera faite par l'envoi d'une courte vidéo ou d'une photographie (en format numérique ou papier) montrant le matériel (silhouette, décor…) utilisé pour réaliser la photographie candidate au concours.

Une seule photographie est acceptée par candidat.
Les photographies en format papier ne seront pas restituées à l'issue du concours. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser le mode d'accrochage de son choix pour exposer les photographies candidates.
Au cas où des personnes apparaîtraient sur des photos, joindre l'autorisation écrite et signée des personnes attestant que ces photographies peuvent être publiées sans restriction (formulaire de droit à l'image à joindre au bulletin).
Tout envoi ou dépôt de photographie devra impérativement être accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité valide et du bulletin d'inscription dûment rempli.

L'organisateur se réserve le droit de refuser, à tout moment et sans préavis, toute photographie :
- ne respectant pas les modalités précisées dans le présent règlement,
- ou étant contraire aux lois et réglementations en vigueur,
- ou encore portant atteinte à la dignité des personnes, aux bonnes mœurs, ou jugée contraire à l'éthique et aux valeurs du concours.

Ces refus ne pourront donner lieu à aucune contestation ni indemnisation.

Article 4 : Thème imposé : « Dans les pas de Gilbert Garcin »
Le thème de ce concours est imposé par l'organisateur : « Dans les pas de Gilbert Garcin ».

Il s'agit de s'inspirer de l'univers du photographe : des mises en scène en noir et blanc, poétiques, humoristiques ou surréalistes, composées de silhouettes, de personnages miniatures et de décors fabriqués simplement. Chacun est invité à imaginer sa propre histoire visuelle et à créer une œuvre originale, non pas en copiant les images de Garcin, mais en retrouvant ce mélange de simplicité et de profondeur qui fait la force de son travail.

Article 5 : Modalité d'envoi

Les candidatures sont à :

- envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Le Château – Centre d'art contemporain et du patrimoine d'Aubenas
4 Place de l'Hôtel de Ville – CS50125
07202 Aubenas Cedex
Au plus tard le dimanche 30 novembre 2025 à 18h, cachet de la Poste faisant foi.

- déposer à l'accueil du Château, situé Place de l'Hôtel de Ville 07200 Aubenas.

Au plus tard le dimanche 30 novembre 2025 à 18h.

En plus de la photographie, chaque candidature devra comporter la preuve de sa réalisation selon les règles du concours (article 3 du présent règlement) et le bulletin d'inscription dûment rempli.

Article 6 : Organisation du concours

Calendrier du concours

Lundi 1er septembre 2025 : Lancement du concours.
Dimanche 30 novembre à 18h : Clôture des candidatures.
Du 17 décembre 2025 au 8 mars 2026 : Exposition des photographies au Château d'Aubenas.
Du 17 décembre 2025 au 22 février 2026 : vote du public pour le prix du public et vote des membres du jury.
Dimanche 22 février2026 à 18h : Clôture des votes du public et des membres du jury.
Mercredi 25 février 2026 : résultats et remise des prix au Château.

Déroulement du concours

Toutes les photographies envoyées par les participants (et répondant aux consignes du concours) seront exposées au Château d'Aubenas, situé place de l'Hôtel de de Ville 07200 Aubenas, du 17 décembre 2025 au 8 mars 2026.

- Prix du public : Les visiteurs du Château seront invités à voter pour leur photographie préférée (dans les catégories « adulte » et « jeune »), ils s'engageront à ne voter qu'une seule fois par catégorie. Les membres du jury sont exclus de ce vote « Prix du public ». Les photographies qui obtiendront le plus de voix seront déclarées lauréates du « Prix du public » (dans chacune des catégories « adulte » et « jeune »).
- Prix du jury : Au cours de l'exposition, le jury sélectionnera une photographie par catégorie (catégories « adulte » et « jeune ») qui sera déclarée, après clôture du vote du public, lauréate du « Prix du jury ».

Les résultats du concours (Prix du Jury et Prix du Public) seront annoncés à l'issu du dépouillement du vote du public (pour le vote du public, en cas d'égalité, le président du jury nommera le lauréat) et après sélection des membres du jury et seront publiés sur le site www.lechateauaubenas.com, sur les pages Facebook et Instagram du Château et dans la newsletter du Château.

Les prix

A l'issue du concours, seront remis le Prix du Jury, le Prix du Public, pour les catégories « adulte » et « jeune » (moins de 18 ans).

Article 7 : Propriété intellectuelle et artistique :
Les participants restent propriétaires des photographies soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les photographies proposées ainsi que le nom des participants au concours, dans le cadre d'actions particulières telles que des expositions ou la production en ligne, et ce, sans que cette utilisation puisse donner droit à quelque rémunération ou indemnités que ce soit. Toute personne physique ou morale qui souhaiterait utiliser les photographies des participants devra adresser une demande à l'organisateur.

Article 8 : Traitement des données à caractère personnel :
Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et pourront également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.
Les informations recueillies par le Château, à l'occasion de ce concours ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, hormis les cas où cette communication permettrait de satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Article 9 : Responsabilité des organisateurs :
L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
L'organisateur

Article 10 : Interprétation du règlement :
Le règlement du concours est consultable sur www.lechateauaubenas.com et à l'accueil du Château (Place de l'Hôtel de Ville à Aubenas).
La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

Article 11 : Communication :
- Une exposition des photographies du concours sera organisée et présentée au Château d'Aubenas du 17 décembre 2025 au 8 mars 2026.
- Le site internet du Château, www.lechateauaubenas.com, et les pages Facebook et Instagram du Château ainsi que la newsletter du Château feront figurer les photographies des gagnants du concours avec les indications concernant les auteurs et son descriptif, après le 25 février 2026.

LE CHÂTEAU

Centre d'Art
Contemporain et du Patrimoine
d'Aubenas

Bulletin de participation au concours photo amateur
« Dans les pas de Gilbert Garcin »

NOM : ……
Prénom : ……
Adresse :
……
Téléphone : …… E-mail : ……
Date de naissance : ……/……/……
(Si personne mineure, noms et coordonnées du représentant légal) :
……
……
……

Titre de la photo :
……

Commentaires :
……
……
……

□ **Je déclare avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions du concours.**

À : …… Le : ……

Signature du candidat ou de son représentant légal :

Joindre à ce bulletin la photocopie d'une pièce d'identité pour valider votre participation.
Transmettre les justificatifs de mise en scène (photo, vidéo) à l'adresse suivante :
contact@lechateauaubenas.com en indiquant « Concours photo – Candidature + nom – prénom »
Transmettre, le cas échéant, le formulaire de droit à l'image.

LE CHÂTEAU

Centre d'Art
Contemporain et du Patrimoine
d'Aubenas

Autorisation de droit à l'image
Exposition et communication

Je soussigné(e) [Nom et prénom] _____ demeurant à [adresse] _____, autorise *Le Château – Centre d'Art Contemporain et du Patrimoine* situé Place de l'Hôtel de Ville à Aubenas (07200) à utiliser pour sa communication et à exposer au sein du Château, une photographie sur laquelle j'apparais.

Les images pourront être utilisées par la structure sur tous supports (presse, numérique, site internet, réseaux sociaux), dans le respect de ma vie privée, de celle de mes enfants et de notre réputation. Je renonce à toute rémunération pour l'utilisation de ces images. Je garantis l'absence de contrat exclusif concernant l'utilisation de l'image ou du nom de mes enfants.

Tout litige sera soumis aux tribunaux français.

Fait à [lieu]_____, le [date]_____
en deux exemplaires.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »